

Paris, le 13 décembre 2021

Communiqué de Presse

Campagne pomme de terre 2022-2023 :

**Attractivité et rentabilité de la culture de pomme de terre en question.
Les contrats 2022 devront être profitables et sécuriser les producteurs !**

A retenir :

- **La demande mondiale en pommes de terre repart à la hausse**
- **Les coûts de production atteignent des niveaux record**
- **Dans ce cadre, l'attractivité de la culture de pomme de terre doit être confortée**
- **Les contrats 2022 doivent assurer rentabilité et sécurité aux producteurs**

Demande industrielle en pommes de terre en 2022-2023 à la hausse

Même avec l'incertitude d'une pandémie COVID-19 qui plane toujours au-dessus de nos têtes, la demande en produits transformés à base de pomme de terre a repris son cours et les industriels leur trajectoire de développement, en volumes comme en surfaces.

Coûts de production de pomme de terre en forte hausse

Les coûts de production de pommes de terre, tout comme ceux des autres productions agricoles, sont en forte hausse depuis plusieurs mois et rien ne permet de dire ce qu'il en sera au printemps prochain au moment des plantations de pommes de terre : énergies, carburants, engrais, consommables subissent des augmentations de prix à des niveaux jamais atteints.

Concurrence exacerbée entre productions agricoles

En parallèle, le prix des productions agricoles (céréales, oléagineux, etc.) a rarement été aussi élevé et vont emmener les producteurs à arbitrer leurs assolements sur la base de paramètres inhabituels. La concurrence entre les différentes cultures sera intense.

La progression des surfaces de pommes de terre qui paraissent pouvoir se poursuivre, depuis plusieurs années, sera certainement affectée par cette nouvelle donne.

Contrats 2022 : rentabilité et attractivité attendues pour les producteurs afin de sécuriser la filière

Les conditions des contrats 2022 sont dévoilées actuellement et laissent apparaître des hausses insuffisantes pour rattraper les baisses appliquées sur les prix des contrats en 2021 (malgré des hausses des coûts de production à l'époque déjà) et les augmentations de charges de l'année 2022.

En cohérence avec le [Communiqué de Presse du NEPG* du 19 novembre dernier](#), l'UNPT considère que ces hausses devraient se situer **entre +30 et +40 €/t** pour permettre aux producteurs de répondre positivement aux questions et enjeux proposés.

UNION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE

43-45, rue de Naples, 75 008 Paris (France)

Tél. + 33 (0) 1 44 69 42 40 - Fax. + 33 (0) 1 44 69 42 41

www.producteursdepommesdeterre.org



Outre ces hausses de prix, les contrats devront intégrer des éléments sécurisant le producteur et l'accompagnant dans sa prise de risque (croissante) de production.

A l'heure où la loi EGAlim 2 va voir le jour, c'est sans doute l'opportunité, pour tous les acteurs de la filière, de retrouver, pour ses fournisseurs et clients, un juste équilibre.

* NEPG : North Western European Potato Growers / Groupe des Producteurs de Pommes de terre du Nord-Ouest Européen. Les membres actifs : ABS (B), FIWAP (B), FWA (B), PCA (B), REKA (D), UNPT (F) et VTA (NL).

Contact : UNPT
Tél : +33 (0)1 44 69 42 40

UNION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE

43-45, rue de Naples, 75 008 Paris (France)
Tél. + 33 (0) 1 44 69 42 40 - Fax. + 33 (0) 1 44 69 42 41
www.producteursdepommesdeterre.org

